

Infos avril 2016

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

## **Terrorisme et assurance**

Depuis 2008, la loi prévoit une indemnisation pour les victimes d'actes de terrorisme. Dans certains contrats, la loi impose la couverture des actes de terrorisme. Tel est le cas, par exemple, en «*accident du travail (y compris chemin du travail)*» et en «*responsabilité civile auto*». Dans d'autres contrats (exemple : «*omnium voiture*» et «*protection juridique*»), les actes de terrorisme sont couverts à condition que le contrat ne l'exclue pas explicitement (voyez [www.assuralia.be](http://www.assuralia.be)).

Attention, seuls les risques belges sont couverts, étant entendu que des extensions à l'étranger sont possibles. Pour pouvoir vous y retrouver dans le labyrinthe des conditions et exclusions qui peuvent varier à l'infini en fonction des contrats et des compagnies, votre courtier sera votre meilleur conseil.

Pour répartir entre eux la charge des sinistres, les assureurs ont créé l'ASBL Trip (Terrorism Reinsurance and Insurance Pool) dont le site répond aux questions les plus fréquentes ([www.trip-asbl.be](http://www.trip-asbl.be)).

## **Galileo, le concurrent européen au GPS américain, déjà opérationnel fin 2016**

Développé dans les années 70 par l'armée américaine et présenté au grand public en 1995, le GPS est devenu un objet aussi banal et indispensable qu'une voiture ou une machine à laver. Depuis 2005, l'Union européenne développe un ambitieux projet dénommé Galileo afin de remplacer le GPS.

Galileo utilisera 30 satellites en orbite à 23.000 kms de la terre. Actuellement 12 satellites sont en place, ils seront 16 en octobre, ce qui permettra l'entrée en service dès la fin de cette l'année. Le système complet de 30 satellites sera pleinement opérationnel en 2020. Galileo sera beaucoup plus précis (moins d'un mètre au lieu de 5 à 10 mètres) que le GPS et nous assurera l'indépendance vis-à-vis des USA. Certes les USA sont nos amis et alliés mais ils sont aussi nos concurrents commerciaux. Dans ce contexte, l'autonomie technologique est indispensable.

## **L'ordinateur inventé il y a plus de 2000 ans par les Grecs ?**

Sous ses multiples formes, l'ordinateur fait tellement partie de notre quotidien que nous n'imaginons plus un monde sans ordinateur. Mais, au fait, quand a-t-il été inventé ?

Un des pères de l'ordinateur est le britannique Charles Babbage. Né en 1791, il avait dressé les plans d'une machine analytique programmable qui réunissait tous les éléments d'un ordinateur actuel (unité de calcul, dispositif de contrôle, mémoire, carte perforée pour programmation externe). Très en avance sur son temps, ce génie ne parvint jamais à assembler cette machine car les techniques de l'époque ne le permettaient pas. Ce n'est que vers 1930-40 que sont apparus les calculateurs géants. Dans les années 70 sont nés les PC et autres «Mac».

Cependant, n'oublions pas la machine d'Anticythère (petite île située entre la Grèce et la Crète) retrouvée dans l'épave d'un bateau vieux de plus de 2000 ans. Selon les archéologues, il s'agirait d'un calculateur astronomique, inventé par des successeurs d'Archimède et permettant de calculer la date des éclipses (très importantes dans les religions antiques). Il s'agit du plus vieil objet d'une telle complexité connu sur terre. Après un séjour de 2000 ans dans l'eau, les fragments de cet objet considéré par de nombreux historien comme de « 8<sup>ème</sup> merveille du monde antique » sont visibles au musée archéologique d'Athènes.

**Jean-Pol Nijs**

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

[jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be) [www.droitdesaccidents.be](http://www.droitdesaccidents.be)